



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
25 juin 2015  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2015**  
31 août-4 septembre 2015, New York  
Point 5 du projet d'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la Guinée-Bissau  
(2016-2020)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	8
IV. Suivi et évaluation.....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Guinée-Bissau (2016-2020).....	10



## I. Considérations générales

1. Le plan « Terra Ranka », c'est-à-dire « nouveau départ », symbolise les nouvelles vision et stratégie du gouvernement de la Guinée-Bissau pour 2015-2025. Le pays entend tirer un trait sur trois décennies de pauvreté et de violence et se transformer radicalement en l'espace de dix ans, au terme desquels « la Guinée-Bissau aura atteint la stabilité politique grâce au développement inclusif, la bonne gouvernance et la préservation de la biodiversité ».

2. À cette fin, le plan « Terra Ranka » appelle à la réforme des secteurs de la justice, de la défense et de la sécurité, ainsi qu'à la modernisation de l'État, en renforçant les institutions démocratiques et la cohésion sociale, à la promotion d'un développement économique inclusif, à la gestion durable des ressources naturelles et à la prestation de services de base de qualité.

3. En Guinée-Bissau, l'instabilité politique et la pauvreté humaine sont endémiques. La situation sociale demeure précaire, l'indice de développement humain du pays étant l'un des plus bas d'Afrique (en 2014, le pays occupait la 177<sup>e</sup> place sur 184 avec un indicateur de développement humain de 0,396). Les difficultés sont dues à une série de facteurs interdépendants qui renforcent le cycle de la pauvreté humaine, à savoir : l'impunité et l'absence d'accès à la justice; le chômage, surtout parmi les jeunes et les femmes; l'accès inéquitable aux débouchés économiques et aux moyens de subsistance, tant dans les zones urbaines que rurales; l'inefficacité des biens et services publics.

4. Ces facteurs sont la conséquence directe de : a) l'inefficacité du système de justice; b) les capacités limitées des institutions de contrôle, notamment le Parlement et les organisations de la société civile; c) une économie stagnante pendant plusieurs années; d) la faiblesse des institutions d'État, en particulier au niveau local; e) l'insécurité et l'instabilité lors des scrutins; f) la mauvaise gestion des ressources naturelles; g) la faible production de produits et services très différenciés accessibles aux personnes disposant de faibles revenus.

5. Les causes fondamentales de la situation actuelle en Guinée-Bissau comprennent : la dynamique des forces politico-militaires, notamment les élections manquées qui se sont soldées par la mainmise des élites sur l'État; l'héritage de systèmes centralisés de l'époque coloniale et de l'indépendance; l'impact des changements climatiques; l'économie fondée sur les exportations de noix de cajou brutes. Ces facteurs ont été identifiés et analysés dans le rapport d'analyse de conflit de 2010 ainsi que dans le rapport de la mission d'évaluation préliminaire stratégique de 2014.

6. L'analyse du secteur de la justice, menée en 2015 par le Ministère de la justice avec le soutien du PNUD, a relevé les principales entraves systémiques suivantes : a) l'absence d'un système judiciaire indépendant et transparent; b) l'inefficacité et le manque de fiabilité du système judiciaire; c) le manque d'accès à la justice.

7. Le manque de moyens pour rédiger des textes de loi et l'insuffisance des compétences des parlementaires empêchent l'Assemblée nationale populaire de faire passer des lois progressistes et de contrôler les actions du gouvernement. La représentation des femmes demeure nettement insuffisante au sein des organes de décision (elles sont 14 femmes pour 102 hommes au Parlement, soit 14,2 %).

8. La non-application de la décentralisation que prévoyait la Constitution, les systèmes de gestion obsolètes, le népotisme lors de la sélection des hauts fonctionnaires et l'affaiblissement des ressources ont rendu la fonction publique inefficace. L'État est dès lors dans l'impossibilité de fournir des services de haute qualité aux citoyens.

9. Les années de troubles politiques, la corruption et le manque de diversification ont provoqué la stagnation des secteurs économiques public et privé. Le développement économique est également entravé par le manque de capacités de planification, d'exécution et de suivi stratégiques et par l'inefficacité de la coordination de l'aide. La mobilisation des ressources fiscales et la gestion des finances publiques sont des problèmes récurrents. L'absence de données statistiques fiables limite considérablement la formulation, le suivi et l'évaluation de politiques et stratégies de développement.

10. Les changements climatiques, notamment la désertification et l'élévation du niveau de la mer, touchent principalement l'agriculture et les ressources en eau. En Guinée-Bissau, le secteur agricole est représenté par une part importante de la population active. Ce secteur emploie entre 80 et 90 % de la main-d'œuvre (ce qui est supérieur à la moyenne africaine de 60 %) et contribue de manière significative au produit intérieur brut du pays, s'élevant actuellement à 963 millions de dollars. Les femmes sont les plus touchées par les changements climatiques, car elles ont la responsabilité de se procurer les produits de première nécessité comme l'eau, la nourriture et l'énergie et que leur rôle dans la production agricole dépend des ressources naturelles locales. Cependant, celles-ci sont soumises à de fortes pressions en raison des changements climatiques. Si certaines lois s'y réfèrent, notamment la Loi-cadre sur l'environnement et les lois régissant les études d'impact sur l'environnement, il n'existe aucune politique nationale sur l'adaptation aux changements climatiques.

11. Une évaluation effectuée en 2010 par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies et le PNUD a souligné les faibles capacités de la Guinée-Bissau à prévenir et combattre les catastrophes et menaces naturelles (épidémies, inondations, sécheresses et l'érosion du littoral). Le cadre légal actuel du pays couvre uniquement la création d'un service de protection civile.

12. Selon l'évaluation, réalisée en 2013, du programme de pays en cours (pour 2008-2012, mais prorogé jusqu'en 2015), le PNUD a contribué à relever certains problèmes de développement, notamment ceux relatifs à la justice, à l'administration publique, aux organes délibérants, à la planification et la gestion du développement et au secteur environnemental. Toutefois, le coup d'État de 2012 a démantelé la plupart des acquis accumulés durant le programme. Compte tenu du lien évident entre paix, stabilité et développement, le nouveau programme de pays entend participer à la réalisation des objectifs du développement durable de façon à renforcer la paix et la stabilité.

13. L'évaluation a montré que la gestion par le PNUD du Fonds commun pour les élections et le soutien technique qu'il a apporté aux organes électoraux lors du scrutin de 2014 avaient joué un rôle clé dans la réussite de ces élections ayant rétabli l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau. En aidant le pays à organiser les élections, le programme a joué un rôle déterminant dans la réalisation d'importants changements politiques. L'un des facteurs clés a été l'apport d'une assistance technique solide. Le PNUD continuera de renforcer les moyens dont disposent les

organes de gestion des élections pour gérer les scrutins au niveau local tout en diminuant progressivement l'assistance technique extérieure.

14. L'évaluation a également noté que le programme avait grandement contribué, dans le secteur de la justice, au renforcement des capacités de la magistrature et à l'édification de l'État. Grâce à la mise en place de centres d'accès à la justice, le programme a non seulement contribué à fournir des services d'aide judiciaire gratuits à la population, mais aussi à promouvoir une culture du professionnalisme et du respect du principe de responsabilité dans les institutions d'État. Les centres d'accès à la justice ont permis à plus de 5 000 personnes, dont 22 % de femmes, de bénéficier d'un meilleur accès à la justice. De plus, une trentaine de jeunes juges et auxiliaires de justice ont été formés et mis en service dans l'ensemble du pays. Cependant, l'absence de réaction de l'appareil judiciaire affaiblit l'effet attendu des services d'assistance juridique. Tout en continuant de soutenir l'assistance juridique, le nouveau programme de pays mettra alors l'accent sur le renforcement et la modernisation du système judiciaire, et ce de façon intégrée.

15. Concernant le secteur de l'administration publique, un centre national de données pour la gestion des ressources humaines et des salaires est désormais opérationnel. Des groupes de planification ont été mis en place dans trois régions (Gabu, Cacheu et Quinara) en vue d'améliorer les capacités de planification au niveau local et de poser les bases nécessaires à la décentralisation. Ces trois régions élaborent aujourd'hui des plans de développement régional. Le nouveau programme de pays prévoit le renforcement de l'efficacité du centre de données grâce à l'introduction de systèmes et méthodes de gestion modernes. Dans le service public, en particulier en matière de gestion des ressources humaines, déontologie et valeurs seront encouragées. Les groupes de planification seront renforcés pour pouvoir élaborer des plans solides, répondre davantage aux besoins des populations locales et contribuer à la mobilisation des ressources, notamment par la perception des recettes locales. Cela permettra d'ouvrir la voie à une décentralisation effective.

16. En 2010, un plan stratégique pour l'Assemblée nationale populaire avait été mis au point avec l'aide du PNUD. Des lois progressistes contre les mutilations génitales féminines et la violence domestique ainsi qu'en faveur des personnes handicapées ont été promulguées et diffusées dans l'ensemble du pays. Cependant, l'efficacité et la qualité des travaux de l'Assemblée sont entravées par l'insuffisance des moyens dont disposent les parlementaires pour contrôler les politiques publiques, surtout concernant l'étude analytique des projets de lois, budgets et plans. Le PNUD, par l'intermédiaire du nouveau programme de pays, travaillera avec l'Assemblée sur la formation professionnelle et l'assistance technique visant à renforcer ces fonctions législatives et de contrôle.

17. Le PNUD, en collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et d'autres organisations, a contribué à la préparation de l'examen périodique universel de janvier 2015.

18. L'aide du PNUD a permis l'adoption de la stratégie pour la réduction de la pauvreté en 2011 et celle de la stratégie nationale de développement statistique en 2014. L'enquête sur les indicateurs de base relatifs aux ménages, réalisée en 2010 avec le soutien du PNUD, a fourni des données importantes sur la pauvreté. Le rapport d'activité sur les objectifs du Millénaire pour le développement a été publié en 2013. Le PNUD a également aidé le nouveau gouvernement à mettre au point le plan « Terra Ranka » et a participé à l'organisation d'une table ronde des partenaires

à Bruxelles en mars 2015. En 2014, l'évaluation à mi-parcours des activités du PNUD dans les objectifs du Millénaire a conclu que le PNUD pouvait utilement renforcer les capacités des organisations de la société civile pour leur permettre de participer pleinement au développement général du pays.

19. Dans le secteur de l'environnement, le PNUD a appuyé la rédaction de lois visant à créer cinq parcs nationaux en 2014, l'adoption de plans de gestion des forêts et de la faune sauvage ainsi que la mobilisation de 7 365 258 millions de dollars pour le Fonds d'affectation spéciale Bio-Guinée, en partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union européenne, la Banque mondiale et la fondation privée MAVIA.

20. Le plan « Terra Ranka » et le Cadre de partenariat entre les Nations Unies et la Guinée-Bissau 2016-2020 (tous deux établis en collaboration avec le gouvernement), la mission politique spéciale BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies donnent au PNUD l'occasion de contribuer à résoudre les problèmes de développement rencontrés par la Guinée-Bissau. Ces documents mettent en évidence les domaines stratégiques d'intervention et les changements transformateurs attendus. De plus, certains domaines stratégiques s'inscrivent parfaitement dans le cadre du mandat du PNUD.

21. Le PNUD est le principal partenaire pour l'appui à la justice, à l'administration publique, aux secteurs de la planification du développement et de la protection de l'environnement, ainsi qu'au Parlement. Compte tenu de l'avantage comparatif du PNUD dans ces secteurs et de la confiance établie dans le cadre de l'appui électoral, les principaux partenaires de développement, comme la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Union européenne, acheminent les ressources à ces divers secteurs par l'intermédiaire du PNUD. Le PNUD est également le principal partenaire du Fonds pour l'environnement mondial dans le pays.

22. L'appui technique et financier du PNUD et son rôle de coordination des partenaires de développement, en vue de la préparation de la conférence de table ronde à Bruxelles, ont renforcé le positionnement du PNUD comme un partenaire fiable et capable d'appuyer les efforts de développement. L'absence physique dans le pays de nombreux partenaires de développement qui se sont engagés à soutenir le plan « Terra Ranka » offre au PNUD la possibilité réelle d'appuyer la mise en œuvre de leurs programmes au niveau local.

## II. Priorités du programme et partenariats

23. Le nouveau programme de pays tient compte du mandat du PNUD et de l'expérience acquise en Guinée-Bissau, notamment en ce qui concerne l'appui à la bonne gouvernance et au développement durable et inclusif. Le PNUD contribuera à atteindre les trois réalisations suivantes, visées par le PNUAD :

a) Des institutions d'État, notamment dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice, qui consolident la stabilité et l'état de droit, la participation démocratique et l'accès équitable aux possibilités économiques pour tous;

b) Une croissance économique durable et inclusive qui favorise la réduction de la pauvreté, le travail décent, la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de l'économie;

c) Des institutions publiques, des organisations de la société civile et un secteur privé qui encouragent la préservation et le développement de la biodiversité ainsi que la prévention et la gestion des risques de catastrophe.

Tout ceci contribue également aux trois réalisations du plan stratégique du PNUD pour 2014 -2017. La première correspond à la réalisation 2 du plan, la seconde à la réalisation 1 et la troisième à la réalisation 5.

24. Dans le domaine de la gouvernance, le PNUD appuiera les efforts du gouvernement visant à renforcer l'état de droit, les institutions nationales, et la démocratie participative afin de stabiliser la situation en Guinée-Bissau. Le PNUD mettra principalement l'accent sur : a) les réformes du système judiciaire, notamment en ce qui concerne l'accès à des services de qualité; b) le renforcement de la participation de la société civile aux processus démocratiques et à la gouvernance économique et le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale populaire en matière de supervision et de contrôle; c) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration publique, y compris l'expansion locale des services de l'État; d) le renforcement des systèmes électoraux afin d'organiser des scrutins transparents.

25. Les activités du secteur de la justice comprendront le renforcement des capacités des ressources humaines, la mise en place d'un système de suivi des affaires en suspens, l'appui à l'assistance juridique et l'amélioration du fonctionnement des tribunaux de première instance dans les communautés pauvres des trois régions pilotes (Gabu, Quinara et Cacheu). Le gouvernement, la société civile et les acteurs communautaires locaux suivront de près ces réalisations de façon à en assurer la durabilité. Ce soutien sera renforcé et réitéré dans les régions du nord, centre et sud du pays.

26. Le PNUD œuvrera avec l'Assemblée à améliorer le fonctionnement des comités spécialisés, en mettant tout particulièrement l'accent sur la surveillance de la gestion économique. Le PNUD appuiera la contribution des organisations de la société civile à la concertation nationale et au suivi de la gouvernance. La collaboration avec la Commission électorale nationale pour le renforcement du système électoral se poursuivra afin que les citoyens aient davantage confiance en lui.

27. Concernant les réformes du secteur public, le PNUD mettra l'accent sur la gestion des ressources humaines et la mise en place de normes et procédures conformes aux normes internationales en matière d'administration publique. Cela permettra de fournir des services de haute qualité adaptés aux besoins des citoyens à l'échelle nationale et locale et cela stimulera le développement local dans les trois régions pilotes, conformément aux priorités du gouvernement. Les principaux partenaires du PNUD sont la Banque africaine de développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et la Banque mondiale.

28. Pour remédier aux lacunes dans le domaine de la gouvernance économique, le PNUD aidera le gouvernement à rédiger, suivre et évaluer des politiques et stratégies de croissance inclusive, en accordant la priorité à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour mettre en place des mécanismes, systèmes et outils assurant une utilisation, un suivi et une allocation des ressources plus efficaces ainsi qu'une coordination efficace de l'aide. Le PNUD et l'Institut national de statistique tâcheront d'améliorer les systèmes de collecte et diffusion des données en vue d'assurer le suivi des

politiques et plans de développement. En collaboration avec les autorités locales, le PNUD soutiendra les initiatives novatrices des organisations non gouvernementales et locales au profit des femmes et des jeunes dans le secteur des petites entreprises.

29. Dans le secteur de l'environnement, le PNUD mettra l'accent sur la gestion des ressources naturelles, la gestion des risques liés aux catastrophes et le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Pour ce faire, le PNUD appuiera la formulation de politiques, la formation professionnelle, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles constituera une composante clé, notamment en matière de renforcement des capacités nationales à négocier efficacement avec le secteur privé. Pour atteindre ces objectifs, le PNUD tâchera de mettre en place des techniques de production éprouvées, respectueuses de l'environnement, capables de s'adapter aux changements climatiques et qui constituent une source potentielle de revenus pour les jeunes et les femmes. À cette fin, le partage des connaissances sur les expériences analogues dans le cadre de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud avec le Brésil, l'Inde, le Mozambique et l'Afrique du Sud aura une importance stratégique. Le PNUD aidera le gouvernement à : encourager l'utilisation des énergies renouvelables au niveau local; appuyer la protection de la biodiversité en étendant les zones protégées; renforcer les capacités des communautés en matière d'utilisation durable des ressources naturelles. Le PNUD aidera également le gouvernement à mettre au point des instruments de politiques appropriés en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles et de plans de préparation et d'intervention en cas de risques et catastrophes.

30. Le soutien du PNUD apporté aux programmes « d'aval » visera essentiellement les femmes et les jeunes, ceux-ci étant les plus touchés par la pauvreté et le chômage (la population s'élève à 1,6 million dont 51,6 % sont des femmes et 50,2 % des jeunes âgés de 15 à 35 ans), afin d'améliorer leurs conditions de vie et de réduire les inégalités au moyen d'une approche axée sur le développement local dans des zones urbaines et rurales déterminées. Le PNUD privilégiera les régions où des résultats peuvent être obtenus rapidement pour ensuite être transposés à plus grande échelle et servir de modèles à d'autres partenaires.

31. Tout en s'appuyant sur les partenariats existants avec le gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux, le PNUD s'efforcera d'élargir sa base de partenariats avec les organisations novatrices de femmes et de jeunes, le secteur privé et les administrations locales. Le PNUD mobilisera des investisseurs étrangers et nationaux, en particulier dans le secteur du tourisme et des industries extractives, en vue d'adopter des approches commerciales inclusives, conformes à l'initiative de l'Appel à l'action du secteur privé, en partenariat avec la Chambre de Commerce de la Guinée-Bissau. Le PNUD favorisera la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, l'échange avec la Communauté des pays de langue portugaise et les organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Le nouveau programme de pays sera mis en œuvre avec l'aide des organismes des Nations Unies conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

32. Le PNUD élaborera une stratégie de mobilisation de ressources afin de tirer parti des possibilités offertes par la table ronde pour la Guinée-Bissau. Le PNUD

utilisera des ressources de base comme fonds de démarrage pour lancer des initiatives « à effet rapide » afin d'attirer l'intérêt des donateurs, en particulier les donateurs bilatéraux, tout en tirant parti des partenariats existants. De plus, le PNUD est le principal partenaire gouvernemental concernant l'environnement et les changements climatiques. Sa stratégie consistera avant tout à aider le gouvernement à mettre au point des propositions de projet bien conçues et à donner des conseils sur la manière d'accéder aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat. Le PNUD s'appuiera sur une stratégie de communication solide axée sur la valorisation des résultats obtenus et de ses avantages comparatifs.

33. Les changements proposés ciblent essentiellement les femmes et les jeunes, à savoir la part de la population la plus touchée par la pauvreté tant dans les zones urbaines que rurales (où vit encore 54,7 % de la population).

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

34. L'exécution nationale sera la modalité par défaut, laquelle sera remplacée par l'exécution directe en cas de force majeure. Le PNUD s'engage à mettre en œuvre la politique harmonisée concernant les transferts de fonds avec le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies (UNICEF) et le FNUAP et procédera à des évaluations conjointes des capacités aux niveaux macroéconomique et microéconomique.

35. Le PNUD réalisera une étude de sa structure administrative afin de s'assurer que le bureau de pays est doté des ressources humaines, structures et systèmes de gestion adéquats pour mettre en œuvre avec succès le programme de pays. Le plan de viabilité financière du bureau de pays sera régulièrement revu pour assurer une utilisation optimale des ressources et les meilleurs ratios de gestion possible. Les capacités du personnel ainsi que sa familiarisation avec les procédures de gestion de programme du PNUD et les récentes questions de développement seront renforcées au moyen d'une formation continue et d'échanges avec d'autres bureaux de pays grâce à des affectations provisoires.

36. Le principal risque auquel le programme pourrait faire face est la résurgence de l'instabilité, notamment une intervention militaire dans le processus démocratique. Un autre risque serait que le gouvernement n'entreprenne pas les réformes qui s'imposent dans les secteurs de la sécurité et de la défense, ou encore que la mission de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest se retire. Les mesures d'atténuation des risques comprennent dès lors des mécanismes d'alerte rapide et de concertation politique, intégrés aux mandats du BINUGBIS et de la mission de sécurité. La disparition du BINUGBIS durant la mise en œuvre du programme de pays représente elle aussi un risque. Le PNUD pourrait alors devoir assumer le contrôle de certains secteurs d'activités dirigés par le BINUGBIS, ce qui nécessiterait davantage de ressources et capacités. Ce risque sera atténué grâce à une coordination plus étroite avec la mission afin de prévoir et de planifier toute éventuelle modification de mandat. Sur le plan opérationnel, les risques encourus sont un financement et une mobilisation des ressources inappropriés ainsi qu'une faiblesse des capacités nationales à exécuter le projet. Le PNUD s'attaquera à ces risques en mettant en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources et en œuvrant avec ses partenaires au renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme. En cas de manque de ressources, des fonds seront alloués



aux éléments prioritaires du programme, définis conjointement par le gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies.

37. Le présent projet de descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

#### **IV. Suivi et évaluation**

38. Le PNUD, avec ses partenaires, entend atteindre des résultats visibles et tangibles dont l'incidence sur la population est réelle. Le suivi du programme s'appuiera sur des indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles, ventilés par sexe, âge et situation géographique, comme définis dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources. Les indicateurs de réalisation sont issus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2016-2020, et du plan stratégique du PNUD, 2014 -2017. Les données proviendront de sources nationales, notamment de « GuineBissauInfo » et des études par grappes à indicateurs multiples menées par l'UNICEF en 2014. Avec le soutien d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD aidera le système national de statistique à collecter et traiter des données grâce à la mise en place de bases de données et d'un système d'information géographique. Les travaux seront réalisés en collaboration avec les instituts de recherche, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales afin de veiller à ce que les données soient pertinentes et tiennent compte des disparités entre les sexes. Cette initiative permettra d'établir des rapports nationaux thématiques sur le développement humain et contribuera à planifier les programmes après 2015 et à en faire des rapports.

39. Le suivi et l'évaluation seront entrepris dans le cadre gouvernemental, en vue de promouvoir l'utilisation des sources de données nationales et d'assurer l'alignement et les synergies dans la présentation de l'information sur les résultats. Cette approche investira à la fois dans les capacités sur le plan interne et dans celles des partenaires. Elle renforcera la participation des parties prenantes, au moyen de visites conjointes sur le terrain et d'examens périodiques du programme, la participation régulière aux réunions du Comité directeur et les groupes thématiques et techniques sur les réalisations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les mécanismes de suivi et d'évaluation s'appuieront sur la production et la diffusion de rapports en conformité avec le plan d'évaluation ci-joint. Les réalisations seront utilisées pour adapter le contenu du présent projet de descriptif de programme de pays et la formulation du prochain. Les capacités du groupe de la surveillance et de l'évaluation du bureau de pays seront renforcées pour assurer un meilleur respect des engagements pris, ce au moyen d'un spécialiste chargé de consolider l'unité d'appui à la gestion du programme. Les coûts de suivi et d'évaluation seront estimés à 5 % du budget-programme. Une stratégie et un plan de communication seront élaborés et mis en œuvre afin que les réalisations des interventions menées soient visibles.

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Guinée-Bissau (2016-2020)

**Priorité ou objectif du pays :** Consolider l'état de droit démocratique, promouvoir la bonne gouvernance et réformer les institutions d'État

**Réalisation 1 visée par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement faisant intervenir le PNUD :** Des institutions d'État, notamment dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice, qui consolident la stabilité et l'état de droit, la participation démocratique et l'accès équitable aux possibilités économiques pour tous

**Réalisation correspondante 2 du plan stratégique :** Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
<p><b>Indicateur 1.1. :</b> Proportion de femmes au Parlement et au gouvernement, y compris dans les domaines de la défense et de la sécurité</p> <p><i>Niveau de référence : 31 % (ministères), 14 % (Assemblée nationale populaire)</i></p> <p><i>Niveau cible pour 2020 : 40 % (ministères), 20 % (ANP)</i></p>	<p>Rapports annuels établis par : le Premier ministre, l'Assemblée nationale</p> <p>Rapports trimestriels et annuels : Ministères (justice, défense, administration du territoire, administration publique)</p>	<p><b>Produit 1.1. : Renforcement des capacités de l'ANP dans les domaines des représentations, de la législation, du contrôle et de la supervision des actions du gouvernement qui prennent en compte une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes.</b></p> <p><b>Indicateur 1.1.1. :</b> Mesure dans laquelle le Parlement a amélioré les capacités de son administration et de ses ressources humaines, nécessaires pour assumer ses mandats en matière de législation, de contrôle de supervision et de représentations (système d'évaluation de 0 à 4).</p> <p><i>Niveau de référence : 2</i></p> <p><i>Niveau cible : 3</i></p> <p><i>Source des données :</i> Enquêtes d'opinion publique, rapport annuel l'ANP.</p> <p><b>Indicateur 1.1.2. :</b> Nombre de lois visant à nationaliser les conventions internationales relatives aux droits de l'homme.</p> <p><i>Niveau de référence : 2</i></p> <p><i>Niveau cible : 5</i></p> <p><i>Source des données :</i> Rapport annuel de l'ANP</p> <p><b>Indicateur 1.1.3. :</b> Pourcentage de femmes parlementaires dotées des capacités nécessaires pour assumer des mandats en matière de législation, de contrôle de supervision et de représentations.</p> <p><i>Niveau de référence : 0 %</i></p> <p><i>Niveau cible : 60 %</i></p>	<p><i>Institutions nationales :</i></p> <p>Assemblée nationale populaire (ANP);</p> <p>Conseil supérieur de la chambre judiciaire;</p> <p>Cour suprême;</p> <p>Tribunal des comptes;</p> <p>Commission électorale nationale;</p> <p>Ministères de la justice, de l'administration du territoire, de l'administration publique et de la planification;</p> <p>Partis politiques</p> <p><i>Organismes des Nations Unies :</i></p> <p>BINUGBIS;</p> <p>FNUAP;</p> <p>ONU-Femmes;</p> <p>Fonds pour la consolidation de la paix</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>2 000</p> <p><b>Autres ressources</b></p> <p>Disponible :</p> <p>À financer : 2 500</p> <p><b>Total : 4 500</b></p>

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
		<p>Source des données : Rapports de l'ANP; Rapports du réseau des femmes parlementaires</p> <p><b>Indicateur 1.1.4.</b> : Pourcentage de femmes élues lors d'élections municipales.</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Niveau cible : 20 %</p> <p>Source des données : Rapport de la Commission électorale nationale</p>	<p>Société civile : Observatoire des droits de l'homme</p> <p>Partenaires bilatéraux et multilatéraux :</p> <p>Banque africaine de développement;</p> <p>Union européenne</p>	
<p><b>Indicateur 1.2. :</b></p> <p>Participation électorale (données ventilées par sexe, âge et situation géographique)</p> <p>Niveau de référence : 86 %</p> <p>Niveau cible pour 2020 : 95 %</p>	<p>Rapport final de la Commission électorale nationale</p>	<p><b>Produit 1.2. : Des organes de gestion électorale dotés des capacités nécessaires pour assurer des opérations électorales efficaces, transparentes, crédibles et participatives tenant compte des disparités entre les sexes.</b></p> <p><b>Indicateur 1.2.1.</b> : Nombre d'électeurs inscrits.</p> <p>Niveau de référence : 775 508</p> <p>Niveau cible : 805 240</p> <p>Source des données : Bureau de l'appui technique aux opérations électorales et rapports de la Commission électorale nationale</p> <p><b>Indicateur 1.2.2.</b> : Mesure dans laquelle les capacités de l'organisme de gestion électorale à assumer ses fonctions (notamment planifier les finances et les opérations, mener des opérations pour la tenue des élections, l'information des électeurs et des parties prenantes) à organiser des élections crédibles et inclusives se sont améliorées.</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Source des données : Rapports du Bureau de l'appui technique aux opérations électorales et de la Commission électorale nationale</p> <p><b>Produit 1.3. : Le système juridique dispose du cadre institutionnel et des capacités et compétences opérationnelles requises pour lutter contre l'impunité et de répondre aux besoins de la communauté en ce qui concerne le respect des droits de l'homme.</b></p>		<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>1 500</p> <p><b>Autres ressources</b></p> <p>Disponibles :</p> <p>À financer :</p> <p>12 000</p> <p><b>Total :</b></p> <p><b>13 500</b></p>
<p><b>Indicateur 1.3. :</b></p> <p>Nombre de personnes ayant accès au système judiciaire (données ventilées par sexe, statut social et situation géographique)</p> <p>Niveau de référence pour les hommes : 4 451</p> <p>Niveau de référence pour les femmes : 1 256</p> <p>Niveau cible pour 2020 pour les hommes : 7 500</p> <p>Niveau cible pour 2020 pour les femmes : 2 500</p>				<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>3 000</p> <p><b>Autres ressources</b></p> <p>Disponibles :</p> <p>2 500</p> <p>À financer :</p> <p>7 500</p>

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
		<p><b>Indicateur 1.3.1.</b> : Nombre de personnes, par sexe et par âge, ayant eu accès ou bénéficié des services d'assistance juridique.</p> <p>Niveau de référence pour les hommes : 4 451</p> <p>Niveau de référence pour les femmes : 1 256</p> <p>Niveau cible pour 2020 pour les hommes : 7 500</p> <p>Niveau cible pour 2020 pour les femmes : 2 500</p> <p>Source des données : rapports du Ministère de la justice</p>		<p><b>Total :</b> <b>13 000</b></p>
		<p><b>Indicateur 1.3.2.</b> : Nombre de crimes et de cas de violation des droits de l'homme en suspens, relatifs notamment à la violence sexiste, désormais signalés, poursuivis en justice et résolus.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 300</p> <p>Source des données : Mécanisme de suivi des données sur le rendement du système judiciaire sectoriel. Rapports de l'Observatoire des droits de l'homme.</p>		<p><b>Ressources ordinaires</b> 5 000</p> <p><b>Autres ressources</b> Disponible : À financer : 7 500</p> <p><b>Total :</b> <b>12 500</b></p>
		<p><b>Produit 1.4. : Les institutions publiques et les organisations de la société civile ont la capacité d'établir des budgets, de définir un cadre de gestion soucieux d'égalité entre les sexes et de mettre en œuvre des politiques axées sur les priorités de la population.</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.1.</b> : Nombre de ministères qui suivent pleinement les priorités et principes de la politique nationale d'administration publique.</p>		

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
		<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 10</p> <p>Source des données : Statuts et règles administratives</p> <p><b>Indicateur 1.4.2.</b> : Mesure dans laquelle les systèmes de gestion des ressources humaines et les contrôles sont efficaces et transparents (système d'évaluation de 0 à 4).</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source des données : Ministère de l'administration et des finances publiques</p> <p><b>Indicateur 1.4.3.</b> : Nombre de propositions émanant des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes, qui alimentent les débats et la formulation de politiques de développement.</p> <p>Niveau de référence autre : 0</p> <p>Niveau de référence pour les femmes : 0</p> <p>Niveau cible autre : 6</p> <p>Niveau cible pour les femmes : 6</p> <p>Source des données : Rapports des organisations de la société civile. Rapports d'évaluation du PNUD.</p> <p><b>Indicateur 1.4.4.</b> : Nombre de gouvernements locaux favorisant l'égalité entre les sexes, le financement et le suivi de la prestation de services de base.</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3</p> <p>Source des données : Rapports du Ministère de l'administration du territoire et du Secrétariat d'État au plan.</p>		
<p><b>Priorité ou objectif du pays</b> : Encourager la croissance économique et la réduction de la pauvreté</p> <p><b>Réalisation 2 visée par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement faisant intervenir le PNUD</b> : Une croissance économique durable et inclusive qui favorise la réduction de la pauvreté, le travail décent, la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de l'économie.</p> <p><b>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique</b> : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.</p>				

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
<b>Indicateurs 2.2. :</b>	Enquête sur la pauvreté	<b>Produit 2.1. : La gouvernance économique et la gestion des institutions disposent des capacités et des outils nécessaires à la formulation, au suivi et à l'évaluation des stratégies et des programmes, ainsi qu'à la coordination de l'aide au développement.</b>	<b>Institutions nationales :</b>	<b>Ressources ordinaires</b>
Taux de croissance du produit intérieur brut	Rapport national sur le développement humain		Ministères de la coopération internationale, de la planification, de l'agriculture,	2 000
Niveau de référence (2014) : 2,5 %	Recensement général de la population et de l'habitat	<b>Indicateur 2.1.1. :</b> Pourcentage de ministères utilisant un système national de planification, suivi et évaluation.	de la pêche et de l'administration territoriale;	<b>Autres ressources</b>
Niveau cible : 3,7 %	Secrétariat d'État au plan	Niveau de référence : 0 %	Institut national de statistique	Disponible :
	Institut national de statistique	Niveau cible : 60 %		À financer : 5 000
	Ministère de l'administration du territoire	Source des données : Secrétariat d'État au plan		
	Ministère du travail	<b>Indicateur 2.1.2. :</b> Existence d'une base de données sur la pauvreté et les objectifs du développement durable.		
		Niveau de référence : Aucune base de données		
		Niveau cible : Enquête sur les revenus des ménages d'ici à 2018		<b>Total : 7 000</b>
		Source des données : Secrétariat d'État au plan		
		<b>Indicateur 2.1.3. :</b> Nombre de politiques qui répondent au programme de développement pour l'après 2015	<b>Organismes des Nations Unies :</b>	
		Niveau de référence : 0	FNUAP;	
		Niveau cible : 3	Commission économique pour l'Afrique;	
		Source : Secrétariat d'État au plan	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	
		<b>Indicateur 2.1.4. :</b> Existence d'un mécanisme de coordination qui contribue à améliorer l'efficacité de l'aide.		
		Niveau de référence : Aucun mécanisme de coordination existant		
		Niveau cible : Mise en place du mécanisme d'ici à 2017	<b>Partenaires bilatéraux et multilatéraux :</b>	
		Source des données : Secrétariat d'État au plan	Banque africaine de développement;	<b>Ressources ordinaires</b>
<b>Indicateur 2.2. :</b>		<b>Produit 2.2. : Les populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, bénéficient de nouvelles possibilités économiques et ont accès à des services financiers inclusifs et aux marchés.</b>	Banque mondiale	2 200
Taux de pauvreté			Union européenne;	
Niveau de référence (2010) : 69 %		<b>Indicateur 2.2.1. :</b> Nombre de personnes, par sexe et par groupe d'âge, avec des revenus provenant du développement de microentreprises au niveau local.	Banque ouest-africaine de développement	<b>Autres ressources</b>
Niveau cible (2020) : 25 %				Disponible : 2 500
<b>Indicateur 2.3. :</b> Taux de chômage				

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
ventilé par sexe		Niveau de référence pour les hommes : 750		À financer : 10 000
Niveau de référence : 18 %		Niveau de référence pour les femmes : 613		
Niveau cible : 15 % (35 % femmes)		Niveau de référence pour les jeunes : 1 363		
		Niveau cible pour les hommes : 5 000		
		Niveau cible pour les femmes : 5 000		
		Niveau cible pour les jeunes : 10 000		
		Source des données : Secrétariat d'État au plan		
		<b>Indicateur 2.2.2.</b> : Nombre d'emplois créés, par sexe et par groupe d'âge.		<b>Total :</b> <b>14 700</b>
		Niveau de référence pour les hommes : 173		
		Niveau de référence pour les femmes : 202		
		Niveau cible pour les hommes : 2 500		
		Niveau cible pour les femmes : 1 500		
		Niveau cible pour les jeunes : 3 500		
		Source des données : Ministère de l'économie		
		<b>Indicateur 2.2.3.</b> : Nombre de personnes, par sexe et par groupe d'âge, à avoir accès à des produits de microfinancement.		
		Niveau de référence pour les hommes : 750		
		Niveau de référence pour les femmes : 613		
		Niveau de référence pour les jeunes : 1 363		
		Niveau cible pour les hommes : 5 000		
		Niveau cible pour les femmes : 5 000		
		Niveau cible pour les jeunes : 10 000		
		Source des données : Secrétariat d'État au plan		
<b>Priorité ou objectif du pays :</b> Assurer la gestion durable du capital naturel et préserver la biodiversité				
<b>Réalisation 4 visée par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement faisant intervenir le PNUD :</b> Des institutions publiques, des organisations de la société civile et un secteur privé qui encouragent la préservation et le développement de la biodiversité ainsi que de la prévention et la gestion des risques de catastrophe.				
<b>Réalisation correspondante 5 du plan stratégique :</b> Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.				

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
<p><b>Indicateur 4.1.</b> : Pourcentage de la population, ventilée par sexe, utilisant les techniques et méthodes adaptées aux changements climatiques</p> <p>Niveau de référence 17,2 %</p> <p>Niveau cible pour 2020 : 2,5 %</p> <p><b>Indicateur 4.2.</b> : Pourcentage du territoire couvert de zones protégées</p> <p>Niveau de référence 15 %</p> <p>Niveau cible pour 2020 : 26 %</p>	<p>Rapport annuel du Ministère de l'environnement</p> <p>Rapport annuel de l'Institut de la biodiversité et des aires marines protégées (IBAP)</p>	<p><b>Produit 3.1. : Les institutions nationales ont la capacité de formuler, planifier et mettre en œuvre des politiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles soucieuses d'égalité entre les sexes.</b></p> <p><b>Indicateur 3.1.1.</b> : Nombre d'entités nationales disposant de capacités en matière de formulation, planification et exécution des politiques durables de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 13</p> <p>Source des données : Ministère de l'environnement et d'autres entités visées</p> <p><b>Indicateur 3.1.2.</b> : Nombre de nouvelles zones protégées établies.</p> <p>Niveau de référence : 6</p> <p>Niveau cible : 11</p> <p>Source des données : IBAP</p> <p><b>Indicateur 3.1.3.</b> : Mesure dans laquelle les cadres de décision sensibles aux changements climatiques et à leurs répercussions sont mis en place (système d'évaluation de 0 à 4).</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Source des données : Rapports du gouvernement sur le Plan opérationnel</p> <p><b>Produit 3.2. : Les populations préservent la biodiversité et utilisent des techniques durables de gestion de l'environnement.</b></p> <p><b>Indicateur 3.2.1.</b> : Nombre de communautés qui ont mis en place, au niveau communautaire, des méthodes de gestion durable des ressources naturelles qui génèrent des emplois et des revenus.</p> <p>Niveau de référence : 50</p> <p>Niveau cible : 300</p> <p>Source des données : IBAP</p>	<p><b>Institutions nationales :</b></p> <p>Secrétariat d'État à l'environnement,</p> <p>Ministère des ressources minérales;</p> <p>IBAP</p> <p><b>Organismes des Nations Unies :</b></p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;</p> <p>Programme des Nations Unies pour l'environnement;</p> <p>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</p> <p><b>Institutions internationales :</b></p> <p>Union européenne;</p> <p>Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles;</p> <p>Organisations non gouvernementales nationales</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>1 000</p> <p><b>Autres ressources</b></p> <p>Disponible :</p> <p>À financer : 5 000</p> <p><b>Total : 6 000</b></p> <p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>1 000</p> <p><b>Autres ressources</b></p> <p>Disponible :</p> <p>2 000</p> <p>À financer : 3000</p>



Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
		<p><b>Indicateur 3.2.2.</b> : Nombre de régions/secteurs munis de réseaux opérationnels, notamment de réseaux de femmes, pour répandre l'utilisation de technologies novatrices et appropriées concernant les méthodes adaptées au climat pour l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et la pêche.</p> <p>Niveau de référence : 1 Niveau cible : 5</p> <p><b>Source des données : les ministères concernés</b></p> <p><b>Indicateur 3.2.3.</b> : Nombre de personnes, par sexe, qualifiées dans la mise en œuvre de technologies novatrices et appropriées concernant les méthodes adaptées au climat dans les domaines de l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et la pêche.</p> <p>Niveau de référence pour les hommes : 5 000</p> <p>Niveau de référence pour les femmes : 20 000</p> <p>Niveau cible pour les hommes : 10 000</p> <p>Niveau cible pour les femmes : 40 000</p> <p>Source des données : Ministère de l'environnement/Ministère de l'agriculture</p> <p><b>Indicateur 3.2.4.</b> : Nombre de ménages vivant dans les régions de Gabu, Quinara et Cacheu dont l'accès aux énergies renouvelables s'est accru.</p> <p>Niveau de référence : 1 125</p> <p>Niveau cible : 2 000</p> <p>Source des données : Ministère de l'énergie</p> <p><b>Indicateur 3.2.5.</b> : Pourcentage de zones protégées gérées de façon durable (sur les plans technique et financier).</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Niveau cible : 50 %</p> <p>Source des données : IBAP</p>		<b>Total : 6 000</b>
		<p><b>Produit 3.3. : Les institutions chargées de la gestion des risques et des catastrophes naturelles disposent de cadres normatifs conformes aux normes internationales, aux mécanismes fonctionnels de coordination et aux ressources humaines qualifiées.</b></p> <p><b>Indicateur 3.3.1.</b> : Nombre de personnes bénéficiant des</p>		<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p>878</p> <p><b>Autres ressources</b></p>

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources
		<p>activités de surveillance météorologique et du système d'alerte rapide.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 802 000</p> <p><i>Niveau cible</i> : 1 445 000</p> <p><i>Source des données</i> : Service météorologique national et Agence nationale pour la protection civile</p> <p><b>Indicateur 3.3.2.</b> : Mesure dans laquelle les politiques et plans d'action conformes aux normes internationales en matière de gestion des risques et des catastrophes sont actuellement mis en œuvre (système d'évaluation de 0 à 4).</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 3</p> <p><i>Niveau cible</i> : 4</p> <p><i>Source des données</i> : Agence nationale pour la protection civile</p> <p><b>Indicateur 3.3.3.</b> : Nombre de personnes touchées par des catastrophes naturelles.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 3 700</p> <p><i>Niveau cible</i> : 740</p> <p><i>Source des données</i> : Agence nationale pour la protection civile</p>		<p>Disponible :</p> <p>À financer :</p> <p>5 000</p> <p><b>Total : 5 878</b></p>